



Une force  
à vos côtés

www.cgt.fr

Syndicats CGT de l'administration de la mer (SNPAM), des phares et balises (SNAPB), des ouvriers des parcs et ateliers (SNOA), des officiers de port et du CETMEF.

## IMPUISSANCE ET INCOMPÉTENCE DE LA DAM ?

### COMPTE – RENDU DE LA RENCONTRE DAM / CGT – MER DU 3 SEPTEMBRE 2010

*La CGT a été reçue à la demande du nouveau DAM le 3 septembre à Paris. La délégation CGT regroupait l'ensemble des composantes du programme 205 – Sécurité et affaires maritimes de la loi de finances : SNAPB (Syndicat des phares et balises), SNOA (Syndicat des ouvriers de parcs et ateliers), SNPAM CGT (regroupant les affaires maritimes, les sections nationales des officiers de port et des lycées), les représentants CGT du CETMEF excusés, étaient également représentés par le SNPAM. Cette rencontre de « courtoisie » (selon les termes du DAM) qui s'est révélée d'autant plus décevante qu'elle a été réduite d'une demi-heure à la demande du DAM. Excepté le mouvement d'action en cours aux Aff. Mar., qui a occupé une bonne part des débats et semble quelque peu perturber la sérénité de notre interlocuteur, elle n'a pas permis aux composantes syndicales d'échanger sur le fond. En préambule, André Godec du SNPAM – CGT, a lu une déclaration commune (voir ci-dessous). Les interventions des différents syndicats figurent à la suite.*

### **INTERVENTION COMMUNE AUX SYNDICATS**

« **Monsieur le directeur**, vous avez devant vous une importante délégation CGT... Cette représentativité devrait être présente dans les organismes paritaires, j'y reviendrai plus loin.

Dans un premier temps, nous tenons à vous exprimer le mécontentement général et profond des fonctionnaires composant votre direction face à la réforme de l'Etat. Cette dernière, menée sans concertation, guidée par un esprit purement comptable d'économie budgétaire, vise à réduire drastiquement le nombre des fonctionnaires et le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux ; elle est mise en œuvre sans discernement pour reprendre les termes de feu Philippe SEGUIN, ancien président de la Cour des Comptes.

Dans un deuxième temps, le redécoupage des structures administratives est illisible par les citoyens et les agents. Les réformes à tout va, de l'enseignement jusqu'au moindre service de l'Etat, avec la mise en place concomitante d'un nouveau système comptable CHORUS, ont déstabilisé l'ensemble de la cohérence administrative. Cette marche forcée induit de facto des situations graves de mal-être au travail jusqu'au suicide. Les agents qui se retrouvent de moins en moins nombreux dans les services subissent des pressions de plus en plus considérables, tant de la part de leurs administrés que de leurs propres collègues. Les suppressions de services et les changements géographiques de services (CNTS, GE CF DAM et DML déménagés dans des locaux inadaptés) avec les trains de mutations qui s'y rattachent deviennent de plus en plus insupportables.

Conséquence inéluctable de ces bouleversements, les missions ne peuvent plus être assurées, faute de moyens humains et matériels (déplacements rendus difficiles par suppressions de véhicules). Au niveau de la vie syndicale, le manque évident d'organismes paritaires auprès du directeur des affaires maritimes du fait de la présence de services déconcentrés DIRM et DML, relève de l'ineptie de fonctionnement.

La Cgt vous demande donc officiellement aujourd'hui de restaurer le CTPC de la DAM. Comment voulez vous articuler la politique de la mer quand les liens organiques existants entre la DIRM et la DML n'existent plus ? La mise en place non concomitante des DIRM et DML a perturbé les mises en œuvre et a obéré complètement la mise en œuvre d'une articulation de la politique de la Mer L'absence de CTPC

auprès du DREAL nie complètement toute possibilité aux Organisations syndicales d'entamer un dialogue social sur la gestion des moyens humains et matériels avec le gestionnaire des BOP. Cela devient du diktat de gestionnaires.

La mise en œuvre des nouveaux textes décret du 25 juillet 2010 sur la fonction garde côte, le projet de décret de 1984 sur l'organisation de la sécurité en mer, ne font l'objet d'aucune discussion ni en amont ni en aval avec les syndicats, c'est un scandale ! De qui se moque-t-on ?

La liste des absences de dialogue social est longue, aussi je vais céder la parole à mes camarades pour qu'ils puissent évoquer leurs problématiques. L'ensemble du programme va mal. Nous pensons notamment que vous devriez apporter de toute urgence des solutions au contentieux né le 23 février 2010 aux Aff. Mar. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la réponse imprécise du ministre sur le conflit en cours depuis le 6 avril 2010, nous exigeons des réponses claires et précises. Il y a urgence, faute de quoi le conflit ne pourra que se durcir... »

## ***MOUVEMENT CONFLICTUEL DU 6 AVRIL 2010***

M. Paolantoni a tout de suite ouvert le débat sur le conflit en cours aux affaires maritimes. Sur 1h ½ de réunion plus de ¾ d'heure ont été consacrées à cette question. Voici en résumé ses réponses plus que décevantes : *« Il faut dialoguer avec la DRH. Nous avons changé d'univers, les structures ont changé : désormais la DRH pilote les éléments techniques, la DAM lui transmet les éléments administratifs et le cabinet tranche. Pour l'heure, il n'y a rien à négocier, le ministre a donné sa réponse (lettre du 15/07) ; l'instruction Ulam est légale, et s'il était prouvé qu'elle ne l'est pas, il s'avèrera qu'elle est plus favorable aux agents que l'ARTT... Le second courrier de la CGT au ministre mélange et associe à tort reconnaissance technique et perception de l'indemnité de sujétion horaire. Le mouvement social initié le 6 avril n'a que trop duré : il doit cesser, sinon la DAM prendra les mesures qui s'imposent. En point de mire des conséquences du mouvement, il y a les amendes probables et insupportables de l'Europe qui sont (toujours pour la DAM) comme une épée de Damoclès. Enfin, une réunion aura lieu la semaine 36 entre le cabinet, la DRH et la DAM sur le conflit... »*

La délégation CGT, profondément écœurée par ces réponses dilatoires, a vivement réagi aux propos provocateurs de M. Paolantoni. La DAM a montré son impuissance et son incompétence à gérer le dossier. Elle joue probablement le pourrissement du conflit, tout en maniant de sanctionner financièrement les contestataires, voire de faire faire leur travail par d'autres... Face à ce constat, nous avons une nouvelle fois démontré la légitimité du mouvement et demandé de faire appliquer le droit des salariés, sans plus. La CGT a également déclaré qu'il y avait de sa part un problème de confiance quant aux éléments administratifs transmis par la DAM à la DRH. Pour terminer, nous avons demandé un engagement clair du ministère et promis dans le cas contraire un durcissement du conflit...

## ***INTERVENTION PHARES ET BALISES***

Le temps imparti étant déjà très court pour l'ensemble des sujets qui méritaient un examen, le SNAPB n'a pu évoquer sérieusement que deux points. Les réponses (ou non réponses) obtenues sont insatisfaisantes avec un DAM qui vient de prendre ses fonctions et qui découvre manifestement son administration et ses personnels. Il y a donc peu de conclusions à tirer de cette entrevue si ce n'est la promesse de rencontres régulières. Promesse déjà entendue par le passé...

**1<sup>er</sup> POINT – LES EFFECTIFS :** Le DAM a répondu qu'il était tenu par les arbitrages ministériels sur cette question et que son administration n'échappe pas aux rigueurs de la politique voulue par le Gouvernement sur les effectifs (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux). Il ne faut donc pas attendre de miracles sur ce sujet, nos effectifs vont continuer à fondre jusqu'à ce que l'administration s'aperçoive que ses services déconcentrés sont dans l'impossibilité de remplir leurs missions.

**2<sup>ème</sup> POINT – LE DÉCRET AMIANTE :** Le SNAPB a interrogé le DAM sur le suivi du dossier qui concerne l'extension du décret amiante OPA à l'ensemble des personnels fonctionnaires des services

maritimes ayant été confrontés à l'amiante. Ce dossier traîne depuis 2007 sans que personne ne soit en mesure de nous informer précisément sur le cours de son instruction. Nous avons déjà alerté l'administration sur le fait qu'un nombre important d'oublis avait été fait dans les listes des services et des sites concernés par l'amiante, excluant de fait un grand nombre d'agents. Il y a un an, la DAM nous laissait entendre que des ajouts avaient été faits sans qu'aucune information fiable nous soit parvenue en retour.

Le DAM s'est engagé à fournir une réponse à ces questions dans les meilleurs délais. La dernière info entendue sur le dossier faisait état d'une inscription au budget 2011, mais nous n'avons rien vu de formalisé. Après la réunion, en aparté, nous avons avancé l'idée de saisir le tribunal administratif dans le cadre de recours individuels. Nous en parlerons lors de notre CE du mois d'octobre.

Le SNAPB a aussi parlé de l'exposition au mercure des personnels Phares & Balises.

## **AUTRES SUJETS :**

*La circulaire en provenance du cabinet du ministre et traitant de l'évolution domaniale de certains établissements de signalisation maritime.* Nous avons rappelé les termes de la réunion du mois de juillet au cabinet du ministre, les engagements et garanties formulés par le directeur de cabinet et son adjoint (voir le compte rendu de réunion diffusé fin août).

*Le positionnement dans la DIRM des centres de stockage POLMAR* rattachés aux subdivisions Phares & Balises. Sur le sujet, le DAM a déclaré que les choses devraient rester en l'état.

## **INTERVENTION LYCÉES MARITIMES**

Pour ce qui concerne les lycées, deux questions ont été posées au DAM : le déficit 2009 ainsi que l'insuffisance de la subvention de fonctionnement 2010 (qui met en difficulté de paiement beaucoup de lycées et risque d'accroître dangereusement le déficit antérieur); la sanctuarisation des postes pour les lycées et les CROSS.

Le DAM n'a pas nié les difficultés budgétaires. Il compte combler les déficits par un abondement conséquent sur le budget 2011. Pour ce qui est de "la sanctuarisation des postes" un courrier a été envoyé au secrétaire général du MEEDDM pour demander sa prolongation en 2011. M. Paolantoni nous a toutefois prévenu que cette "sanctuarisation" était loin d'être garantie.

## **INTERVENTION OFFICIERS DE PORT**

Dans un contexte d'Audit sur la séparation des pouvoirs de la police portuaire (Autorité Portuaire, Autorité Investie du Pouvoir de Police Portuaire) les corps d'Officiers de Port, partagés pour moitié dans les Grand Port Maritime d'une part et les ports décentralisés d'autre part, s'inquiètent sur le devenir de leur profession.

Les Officiers de Port demandent à être connus et soutenus dans leur métier et dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes. Quelques accrocs dans cette exigence notamment pour les ports de Corse du sud, de Cherbourg et de La Rochelle (tentative du DTTM de s'immiscer dans les compétences de l'Autorité Portuaire (Directeur Général) du GPM).

Pour rafraîchir les mémoires, le syndicat a retransmis les courriers du 17 août 2009 adressé au Directeur des Affaires Maritimes, et celui du 03 février 2010 adressé au ministre. Ces deux documents s'opposent, entre autre, au transfert des missions AI3P vers les collectivités territoriales et demandent la création d'une filière portuaire au sein de l'ENSMM.

Le syndicat a rappelé également que le bureau EMC3 a établi des fiches synthétiques statutaires pour nos corps à l'attention des DML, et reprécisé ses revendications suite à la réforme territoriale :

- Rattachement uniforme et nationale des Capitaineries directement au DML
- Maintien des effectifs voire augmentation suivant les besoins
- Pas de mutualisation des métiers.

## ***INTERVENTION DU CETMEF***

Nos camarades absents avaient chargé André Godec de questionner le DAM sur le projet de création de cellules techniques dans les DIRM, et plus généralement sur l'avenir du CETMEF et son maintien ou non dans le budget SAM,.

M. Paolantoni est resté vague. Il a répondu que ses services s'interrogeaient sur les modalités d'action du CETMEF, comment ils travaillent avec lui et quelle satisfactions ils en tirent. Ceci dit l'optique du ministère est bien la diminution de l'importance du réseau scientifique.

## ***DIVERS***

Les syndicats ont aussi interrogé le directeur sur sa lettre de mission. Il n'a pas répondu à cette question.

Il a été aussi questionné sur la destinée des audits réalisés durant le premier semestre 2010 (sur les DIRM, les phares & balises, les OP/OPA et le temps de travail). Ayant été auditionnés, les syndicats souhaitent être destinataires. M. Paolantoni a indiqué que l'audit sur les DIRM avait été signé le 31 août et faisait l'objet d'études. Il n'a rien déclaré sur les autres audits, ni précisé si nous en serions destinataires ou pas (NB : nous reviendrons par courrier à la charge sur cette question).

***LA DÉLÉGATION CGT – La Rochelle 9 septembre 2010***